

Note de vie scolaire

Préambule

Le SNEP a décidé la réalisation d'un document traitant de la note de vie scolaire. Il s'agit avant tout d'un document de travail destiné à animer le débat avec les collègues. Les premiers éléments nous indiquent que les collègues sont peu informés, que les chefs d'établissement en ont généralement fait une présentation très succincte. A travers ce document nous tentons de faire le point à partir des échanges que nous avons eu dans les différentes instances du syndicat et dans les rencontres avec les collègues au cours du mois de septembre.

Il faut mesurer qu'avec la note de vie scolaire, un pas qualitatif est franchi. L'ensemble des dossiers d'actualité (conseil pédagogique, contrat d'objectif, socle, sport scolaire, postes et recrutement, statut) sont d'abord une affaire d'adulte. Avec la note de vie scolaire, les mêmes entrent de fait dans la ronde ...

Il s'adresse bien évidemment à nos collègues enseignants d'EPS, mais aussi et plus largement à tous les collègues exerçant en collège.

Nous considérons que les professeurs d'EPS vivent une expérience professionnelle singulière au sein du système éducatif du point de vue des pratiques d'évaluation. L'intégration de la distinction performance / maîtrise, la prise en compte de la participation et du progrès, plus récemment la référence à la notion de projet de réalisation en lycée et LP, nous ont collectivement conduit à explorer des voies d'évaluation particulières.

Le bilan que nous en tirons porte sur la prudence dont il faut en permanence se prévaloir. Les pistes prometteuses comportent toujours des dénaturations et des dérives.

C'est avec ce regard issu de nos pratiques professionnelles que nous vous proposons d'avancer dans l'analyse de la note de vie scolaire.

1) Sur quel contenu porte la note de vie scolaire ?

Il nous semble que la première opération d'analyse à réaliser doit être de déterminer ce sur quoi porte effectivement la note de vie scolaire

Officiellement, il s'agit de sanctionner par une note :

- l'assiduité
- le respect du règlement intérieur
- la participation à la vie de l'établissement
- obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière, attestation de formation aux premiers secours,

Les deux premiers éléments sont « notés », les suivants donnent lieu à des points de bonification.

Notre analyse

La note de vie scolaire est composée de trois blocs, qui ne sont pas de même nature :

- un bloc lié à l'obligation scolaire (assiduité et respect du RI)
- un bloc portant sur l'engagement personnel
- un bloc relevant de formations particulières

Les 3 blocs ne pèsent pas le même poids : le plus important est bien le bloc assiduité + respect du règlement intérieur.

2) La stratégie ministérielle

Il nous semble important de comprendre la stratégie utilisée par le ministère pour mettre en place le dispositif

Officiellement :

- cela devient une obligation institutionnelle (brevet des collèges)
- c'est le chef d'établissement (et au final lui seul) qui fixe la note qui sera communiquée au conseil de classe

- un processus qui vise à faire prendre en charge le dispositif par les personnels, sans en faire formellement une obligation de service pour tous, tout en en faisant une !
 - o le prof principal : le chef d'établissement recueille ses propositions (qui ne sont que des propositions). Il consulte ses collègues.
 - o le CPE : il ne fournit qu'un avis et non des propositions. Cela signifie qu'il ne note pas.

Notre analyse

- on joue sur le **légalisme** des enseignants en l'inscrivant comme une obligation au brevet des collèges. Ne pas noter pourrait conduire à pénaliser nos propres élèves. Et chacun sait bien que ce n'est pas acceptable pour quiconque d'entre nous !
- on joue sur la **dictature du bon sens** : c'est tellement évident qu'il faille que tous nos élèves soient assidus et respectent le règlement intérieur. Qui pourrait – oserait – déclarer qu'il est contre ? !
- on reprend des **expériences pédagogiques** déjà menées par les collègues !
- mais on fait **verrouiller par la hiérarchie** : le chef d'établissement est le seul à avoir obligation.
- on met en place **un maillon faible** : le prof principal. Il ne note pas, mais il est sollicité pour faire des propositions
- On prévoit même que **nous injections nous même le venin** ! puisque le prof principal nous aura préalablement consultés. Nous n'allons pas laisser le collègue seul dans ce pétrin ! Il s'agit là d'un mode de gestion des ressources humaines désormais courant à l'Education Nationale.
- Enfin, on fait comme si cela relevait d'un processus identique à celui d'une discipline d'enseignement. On fait comme si l'apprentissage et la remédiation étaient organisés.

3) Pourquoi sommes nous confrontés à une telle opération ?

Il s'agit maintenant de tenter d'élucider les raisons qui ont amené le ministère à installer un tel dispositif.

Le discours officiel porte sur l'apprentissage de la civilité, l'adoption de comportements civiques et responsables, le lien entre la scolarité, la vie scolaire, la vie sociale

Faut-il rappeler que nous en sommes au 8^{ème} plan violence ...sans que les problèmes ne soient réglés ! Peut-on penser que la note de vie scolaire prend le problème à bras le corps ?

Notre analyse : nous pensons qu'il est indispensable de ne pas en rester là et de comprendre la fonction que va ou pourrait jouer la note de vie scolaire, dans le contexte actuel.

Nous avançons un ensemble d'hypothèses ou d'explications que nous mettons en débat.

Il y a effectivement un vrai problème en collège, dans un nombre grandissant de collèges. Inutile de masquer cette réalité. Il y a donc à coup sûr la volonté de régler la question du collège, et de tenter d'y installer la paix sociale.

Nous émettons l'hypothèse que plusieurs logiques se chevauchent :

- une logique de **restauration** : la note de conduite et de travail a existé par le passé. La référence à un « âge d'or » où la discipline existait, ne peut être écartée. Le journal La Provence a par exemple déjà titré sur le « retour du zéro de conduite ».
- une logique de l'**individualisation** (la note traduit le « chacun est responsable de son parcours ») et de la responsabilité individuelle (thèmes centraux dans l'approche libérale)
- une logique « **transversale** » : par une note qui porte sur autre chose que l'appropriation de savoirs, faire sauter « l'impérialisme des disciplines » pour organiser la refonte de notre professionnalité, de nos services, de nos qualifications .

- logique **sécuritaire, répressive, populiste** (violence médiatisée), caractéristique du contexte politique.

4) quelles alternatives ? quelle activité syndicale ?

La situation que crée la note de vie scolaire peut se caractériser par un système de tension entre une obligation institutionnelle et des dérives graves de type sécuritaire qui peuvent plomber le climat d'un établissement. La perspective de l'éclatement de la salle des profs, de la communauté éducative n'est d'ailleurs pas à exclure ici ou là. Se pose dès lors la question du comment résoudre ce système de tension.

Nous pensons que la situation nécessite de consacrer du temps à l'information (beaucoup de collègues n'ont pas lu le BO), à l'analyse et à l'échange. Pour le SNEP, les dispositions concrètes ne peuvent voir le jour en l'absence de débats approfondis. Il s'agit d'un passage obligé, d'une exigence incontournable. Cela fixe donc la responsabilité syndicale de les organiser. Dans ce cadre, il ressort que plusieurs types ou thèmes de débat devront être menés.

C'est ce que nous tentons de caractériser :

- un premier type de débat qui doit porter sur **ce qui doit relever de la notation à l'école**. Nous développons ci dessous quelques pistes de débat :
 - o Ne faut-il pas d'abord provoquer un débat sur ce qu'est « la vie scolaire » avant de discuter de la note d'un point de vue technique ? Déjà, des CPE prennent position contre la note de vie scolaire en expliquant qu'elle va à l'encontre de leur fonction et de leur rôle, qu'elle va devenir un obstacle au travail de régulation qu'ils réalisent au sein des établissements.
 - o avec la note de vie scolaire on introduit une rupture : qu'est ce qu'on évalue avec la note de vie scolaire ? pas de contenus. Elle introduit donc une rupture avec ce qui est l'objet de la notation, et de la certification.
 - o une banalisation des disciplines d'enseignement est de fait introduite.
 - o mener le débat sur le rapport savoir / socialisation. L'idée que les savoirs et leur appropriation organisent la socialisation, sont vecteurs de socialisation, qu'il n'y a pas de socialisation à vide qui permettrait ensuite l'accès au savoir, doit être replacée au centre du débat.
 - o mener le débat sur évaluation / notation. Il y a une différence, un écart entre évaluation et notation. Avec la notation, on introduit forcément plus de norme.
- **un deuxième type de débat, de type méthodologique** : il faut expliciter les difficultés méthodologiques posées par la note de vie scolaire
 - o mener le débat sur l'idée qu'il y a des éléments déjà pris en compte dans les notations disciplinaires (d'où le risque de double peine).
 - o mener le débat sur ce qu'est une évaluation critériée, normative, certificative, comment elle se construit. Il semble que certains chefs d'établissement aient déjà compris les difficultés : il s'agira pour eux d'être en capacité de préciser ce qui donne 10/20, 14 / 20 16/20, mais aussi 6 ou 8 ! Puis d'indiquer ce qu'il faut faire pour passer de 8 à 12 ! Les élèves, les parents vont, doivent, demander des comptes.
 - o mener le débat sur les dérives et l'adaptation dont sauront faire preuve nos élèves. Nous connaissons la parfaite adaptation et capacité de bon nombre de nos élèves à comprendre les failles et à travailler sur l'absurde !
 - o prendre des exemples (pour cela nous avons besoin de l'aide de tous pour les collecter). Dans les débats que nous avons organisés, sont déjà apparues des illustrations de l'absurde et des dangers :

- quelle conception de la démocratie sous tend la proposition d'attribuer des points supplémentaires aux délégués de classe ? Seuls les élus font-ils vivre la démocratie ? N'y a-t-il pas de place pour les minoritaires, pour ceux qui ne sont pas élus ?
 - l'attribution de points supplémentaires pour une participation aux activités de l'association sportive : un élève veut faire du Hand, mais il n'y a pas de section, d'équipe, d'installations ... il n'a donc pas de points. Ou bien, un élève a déjà deux entraînements et un match par semaine. Il ne ressent pas le besoin de participer à l'AS. Il est investi dans une vie associative locale, mais cela ne lui rapporte pas de points.
- troisième débat : **comment installer le rapport de force et le rassemblement le plus large possible des collègues ?**

Il semble que l'amplitude des possibles peut se situer dans la fourchette suivante :

- mon chef d'établissement aura plus de 700 élèves à noter. Seul, pourra-t-il le faire si aucun personnel ne collabore ?
- l'obligation institutionnelle l'emporte largement. Quelle bataille sur le barème ? Comment neutraliser de l'intérieur la note ?

Face au risque évident d'éclatement des équipes pédagogiques, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de remettre au centre les questions d'éthique et de posture d'enseignants, de formateurs, d'éducateurs.

La rencontre des parents nous paraît également indispensable. Ils peuvent être attirés par un apparemment bon sens. Il est de notre responsabilité d'anticiper dans la dénonciation des dérives qui ne manqueront pas de voir le jour, dans la dénonciation du risque d'augmentation des conflits et de climats d'établissements encore plus difficiles.

- quatrième débat : **être à l'initiative en posant la question des alternatives.** La question des incivilités est une vraie question que l'école peut participer à résoudre. La question de l'attribution des moyens est indispensable mais ne suffit pas. Nous proposons d'explorer des nouvelles pistes de travail et de nous enrichir collectivement de ce que des équipes d'établissement ont commencé à mettre en œuvre :
- une vie scolaire riche est indispensable : pourquoi ne pas instaurer un forfait « culturel » dans le service de tous les profs (ateliers théâtre, écriture, astronomie, échecs, ...)
 - réfléchir collectivement à la construction d'alternatives pour que les élèves « hors-jeu » se reconstruisent des repères au sein de l'école. (la solution répression de Sarkozy ou la solution encadrement militaire de S. Royal ne saurait nous satisfaire ... mais que proposons nous comme alternatives ?)

En conclusion, nous ne croyons pas à la stratégie qui consisterait à s'engager maintenant dans le boycott de la note de vie scolaire et à laisser le chef d'établissement officier seul (peut-être entouré de quelques collègues zélés).

Nous proposons de ne pas opposer une prescription syndicale à la prescription institutionnelle. La tentative de mise en place de la note de vie scolaire peut aussi être une occasion pour nous de réactiver les débats éducatifs et pédagogiques au sein de nos établissements. Plaçons le débat sur le terrain qui est le nôtre : celui de la professionnalité et des contenus.

Notre responsabilité syndicale est aujourd'hui d'animer un débat pédagogique de grande ampleur avec l'ensemble de nos collègues, avec l'objectif de convaincre le plus grand nombre que la note de vie scolaire ne règlera rien, et qu'elle est potentiellement dangereuse, qu'elle introduit du localisme,

du caractère propre à chaque établissement, dont peut se nourrir la mise en concurrence des établissements.

C'est donc à partir de cet ensemble de considérations que le CDNE du SNEP (14 et 15 septembre 2006) propose à la profession de s'engager « à travailler ensemble sur les formes possibles de « neutralisation » de cette note ...et sur les meilleures façons de développer les objectifs nobles affichés : civilité, engagement, comportements responsables,...qui sont de vraies questions »

Nous proposons aux lecteurs de ces lignes de nous faire parvenir leurs témoignages, expériences afin d'alimenter le débat sur le site et dans le bulletin national du SNEP